

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Montpellier, le **19 JUIN 2017**

Affaire suivie par :
M. Driss DAGHMOUS
Mail : driss.daghmous@herault.gouv.fr
Tél. : 04 67 61 68 56

Le Préfet de l'Hérault

à

Monsieur le Président
Communauté d'agglomération Béziers
Méditerranée
Quai Ouest
39 boulevard de Verdun
CS 30567
34536 BEZIERS Cedex

Objet : Installations Classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) à Saint Jean de Libron - BEZIERS

Vous m'avez transmis par courrier du 1 février 2017 votre demande de pouvoir enfouir sur le site de Saint Jean de Libron à Béziers des déchets ménagers et assimilés non traités :

- pendant la période de restructuration en 2017 et 2018 des installations de pré-traitement de Valorbi avant valorisation et enfouissement ;
- de façon pérenne lors des arrêts des installations de Valorbi dans les périodes de maintenance préventives ou curatives.

Je suis défavorable à l'enfouissement de déchets bruts non traités sur le site de Saint Jean de Libron, au regard des nuisances olfactives supplémentaires que cela générerait et compte tenu de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Je vous demande de trouver une solution conforme à la réglementation en vigueur qui permette à votre ISDND de Saint Jean de Libron de recevoir des ordures ménagères traitées même en période d'arrêt des installations de pré-traitement de Valorbi.

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général



Pascal OTHEGUY